

DÉPARTEMENT
DORDOGNE
ARRONDISSEMENT
NONTRON

COMMUNE
JAVERLHAC-ET-LA-CHAPELLE-SAINT-ROBERT

Effectif légal du conseil
municipal

15

Nombre de conseillers en
exercice

14

Nombre de conseillers
présents

13

PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil municipal

du 20/05/2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt du mois de mai à vingt heures trente, en application des articles L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert (Dordogne) à la Salle de la Culture.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

PORTE Jean-Pierre	MOUSSEAU Christiane	MONMOULINET Michel
ALLAIN Daniel	GOURINCHAS David	DUPOUX Chantal
RAT Michel	LIGER Isabelle	PRESCHEZ Marie-Claude
BASSOULET Nathalie	VILLARS Isabelle	
MOREAU Vincent	BOURBON Noëlle-Marie	

Était absent : Sébastien SANSONNET

Aucune Procuration

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-Pierre PORTE, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents).

Monsieur Vincent MOREAU a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Intervention du Président du Football Club Javerlhacois : présentation d'un projet
- Délibération : Vente de terrains communaux
- Délibération : Droit de place
- Délibération : Dénomination d'une place « Marcel Belly »
- Délibération : Transport scolaire : modulation tarif transport
- Élections européennes : organisation
- Notre Dame de Paris : Don ?
- Territoire Bio engagé label Ecocert
- Projet d'acquisition d'un terrain à Guétières
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande à ce que la délibération suivante soit ajoutée, le Conseil accepte :

- **Classe de découverte CE1-CE2 à St Palais sur Mer - Subvention exceptionnelle à l'Association Farandole**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il approuve le Procès Verbal de la réunion du 12 avril 2019 : adoption du PV à l'unanimité.

➤ **Intervention du Président du Football Club Javerlhacois : présentation d'un projet**

Monsieur Jean-Etienne Brun, Président du club de Foot de Javerlhac, présente au conseil municipal son projet pour faire évoluer son club et par cette manière lui redonner de l'énergie. Il souhaite développer l'utilisation ou de l'aménagement d'un petit terrain en particulier pour la pratique du foot à 5. Ce nouveau terrain serait utilisable toute l'année et pourrait servir pour les autres écoles de foot voire pour l'école publique aussi. L'avantage est qu'aucun terrain de ce genre n'existe dans le nord Dordogne.

Il propose donc au conseil de réaménager le terrain de tennis vieillissant et non utilisé en « City stade » ; pour ce faire il a étudié la question budgétaire : après établissement de divers devis, le budget total TTC s'élève à 75 258 €. Il s'avère que la Fédération Française de Football finance le développement des « city stade » à hauteur de 50% sur le montant total hors taxe des travaux, en contrepartie l'association se doit de respecter un cahier des charges très précis. L'État aussi contribue au développement de la vie associative et en particulier les projets innovants par un soutien financier aux associations dans le cadre du Fonds pour le Développement de la Vie Associative ; l'aide pouvant être accordée est comprise entre 4 000 et 23 000 €. Ce dossier de demande de subvention a déjà été déposé puisque la date limite de dépôt était prévue au 03 mai pour cette année, réponse attendue fin juin. Enfin, une demande de subvention peut aussi être déposée auprès du Conseil départemental et selon Pascal Bourdeau, elle se situerait entre 15 000 et 20 000 €. En faisant une moyenne des subventions perçues, il resterait à charge de la commune le montant de la TVA d'environ 12 500 €.

L'ensemble du conseil pense que c'est une bonne idée d'autant plus qu'elle est novatrice dans notre secteur. Monsieur le Maire insiste sur le fait d'être prudent quant à l'obtention des subventions. La commune doit déjà demander cette année une subvention pour la création du lotissement dans le bourg de Javerlhac...

Monsieur le Maire indique à Jean-Etienne Brun que la commune veut bien être support de son projet mais qu'il doit travailler au maximum pour son financement, un point sera fait ensemble en septembre.

Délibération : Vente de terrains communaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision de Monsieur Olivier PEYTOUR d'acquérir 3 terrains communaux sis sur le territoire de la commune de TEYJAT, cadastrés section AN n° 221, 222, 225. Ces terrains vendus par la commune de JAVERLHAC et LA CHAPELLE SAINT ROBERT 24300 ont une contenance totale de 15 272 m² soit :

- section AN n° 221 (nature de culture : terre) d'une contenance de 1 830 m²
- section AN n° 222 (nature de culture : terre) d'une contenance de 1 984 m²
- section AN n° 225 (nature de culture : terre) d'une contenance de 11 458 m²

Monsieur le Maire propose de les vendre pour la somme de **2 000,00 €**, les frais de bornage et de Notaire restant à la charge de l'acquéreur. Aussi, il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur ce projet de vente.

Le Conseil Municipal, après délibération, et par 13 voix POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION **accepte** ladite vente à Monsieur Olivier PEYTOUR domicilié "Le Maine" 24300 Javerlhac et La Chapelle Saint Robert pour la somme de **2 000,00 €**, les frais de bornage et de Notaire restant à la charge de l'acquéreur. Il autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et lui donne tout pouvoir à l'effet de signer l'acte de cession.

Délibération : Droit de place

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une jeune femme, Madame PHAM DINH Bach Lien, vient d'installer au lieu-dit "Chez Joly" sur notre commune *une ferme agro-écologique* nommée "Au Jardin des Merveilles". Elle demande à mettre un étal 1 fois par semaine sur "la Place du Foirail", le mardi matin et ce à compter du 14 mai 2019.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de ces informations et après délibération, par 13 voix Pour ; 0 Contre ; 0 Abstention, ACCORDE un Droit de Place à Madame PHAM DINH Bach Lien, le mardi matin, à Javerlhac. Le montant du Droit de Place est fixé à la somme de **50,00 €** pour l'année 2019.

Délibération : Dénomination d'une place « Marcel Belly »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'ils avaient évoqué le fait de renommer la *Place de "La Fontaine"* **Place "Marcel BELLY"** en mémoire de cet administré qui a œuvré pendant de longues années auprès d'abord de notre collectivité en qualité de conseiller municipal puis de diverses associations : G.R.H.I.N. ; football ; anciens combattants ; sauvegarde de l'Église de La Chapelle St Robert... Il demande au conseil municipal de se prononcer quant à cette nouvelle appellation.

Le conseil municipal après délibération DÉCIDE par 13 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention
- de renommer la *Place de "La Fontaine"* sise dans le bourg de Javerlhac et La Chapelle St Robert : **Place "Marcel BELLY"** en hommage à ce *personnage* qu'il était.
Il charge Monsieur le Maire de bien vouloir mettre tout en œuvre afin d'être opérationnel le jour du 24 juillet pour la commémoration à Javerlhac.
Il faudra également avertir les services des Impôts ainsi que ceux de La Poste.

Délibération : Transport scolaire : modulation tarif transport

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la **"Convention de délégation de la compétence transports scolaires en Dordogne"** (annexée à la délibération), ainsi que de ses annexes, à signer entre le **Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine et la Commune** désignée comme AO2 (Autorité Organisatrice de 2nd rang).
Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer au sujet de cette Convention et des tarifs proposés en annexe 2.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de la **"Convention de délégation de la compétence transports scolaires en Dordogne"** et de ses annexes notamment les tarifs en annexe 2, et après délibération, **AUTORISE** et **ACCEPTÉ** :
- Monsieur le Maire à signer ladite Convention
- les Tarifs proposés en annexe 2.

Délibération : Classe de découverte CE1-CE2 à St Palais sur Mer – Subvention exceptionnelle à l'Association Farandole

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'école primaire de Javerlhac, section CE1-CE2 soit 14 élèves, organise un séjour à *Saint Palais sur Mer* du 17 au 21 juin 2019. Une participation est demandée aux familles, l'association et la mairie participent également. Pour le dernier voyage de l'école la mairie avait participé à hauteur de 10,00 € par enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE par 13 voix POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION ;
- de verser à l'association Farandole une subvention de 140,00 € soit 10,00 € par élève,
- charge Monsieur le Maire de faire procéder au mandatement.

➤ **Élections européennes : organisation**

Le conseil met au point l'organisation du bureau de vote des élections européennes le dimanche 26 mai 2019.

Président : Jean-Pierre PORTE

Assesseurs : Titulaire : ALLAIN Daniel sa suppléante : MOUSSEAU Christiane
Titulaire : RAT Michel sa suppléante : DUPOUX Chantal

Secrétaire : SOURDET Josiane

08^H00 - 12^H00	- DUPOUX Chantal - MONMOULINET Michel - MOUSSEAU Christiane - PORTE Jean-Pierre - SANSONNET Sébastien
12^H00 - 15^H00	- BOURBON Noëlle-Marie - GOURINCHAS David - RAT Michel - VILLARS Isabelle
15^H00 - 18^H00	- ALLAIN Daniel - BASSOULET Nathalie - MOREAU Vincent - PRESCHÉZ Marie-Claude

Deux tables de dépouillement seront installées avec 4 « pointeurs » sur chacune des tables, il va falloir faire appel aux électeurs de la commune.

Il est rappelé qu'à la suite de la mise en place du REU, les membres présents doivent être très vigilants quant aux électeurs inscrits ou radiés de la liste électorale.

➤ **Notre Dame de Paris : don ?**

A la suite de l'incendie qui a ravagé l'ensemble de la toiture de la cathédrale Notre Dame de Paris le 15 avril dernier, l'Association des Maires de France a lancé un appel aux dons.

Monsieur le Maire, qui se sent concerné par le patrimoine, aurait vu d'un très bon œil que la commune verse une somme symbolique ; mais cette démarche est nulle et non avenue puisque l'opération est clause.

➤ **Territoire Bio engagé label Ecocert**

La restauration scolaire de Javerlhac est une cantine qui fonctionne bien, le personnel se forme de manière continue et tend de plus en plus vers le local et le bio. Monsieur le Maire demande si on encourage le personnel à utiliser davantage le bio voire de monter un dossier pour classer notre cantine en label « Ecocert En Cuisine » (premier cahier des charges français pour une restauration collective plus bio, plus locale, plus saine, plus durable)? A la majorité, l'équipe municipale souhaite mettre l'accent sur l'approvisionnement local pour qu'il soit privilégié au maximum en diversifiant la provenance. Les cantinières doivent pouvoir garder le « contrôle » des commandes et de leurs fournisseurs.

➤ **Projet d'acquisition**

Une grande parcelle (classée en terre agricole) située à Guétières est en vente... parcelle idéalement exposée, un peu éloignée de l'axe principal tout en étant proche du lotissement créé il y a quelques années. Si la commune venait à acquérir ce terrain, ce serait dans le seul but de le viabiliser et d'en revendre des lots pour la construction de maisons individuelles. Seul problème: une ligne aérienne Haute Tension traverse ce terrain de part en part. Son enfouissement resterait à la charge de la commune. Monsieur le Maire a pris des renseignements auprès du correspondant collectivités d'Enedis, celui-ci doit venir sur place et établir un devis.

Le Maire demande donc au conseil son avis. Les élus unanimes sont d'accord pour l'achat de cette parcelle, permettant ainsi d'avoir à disposition des terrains pour ses administrés qui en feraient la demande, mais pas à n'importe quel prix ! Monsieur le Maire proposera à la propriétaire la somme de 5000 € et tiendra informé le conseil des suites qui seront données.

↳ Questions diverses

- Une nouvelle association a vu le jour le 12 avril dernier : « Entre Siègne et Terre ». Son but : enseigner et transmettre les techniques artistiques sous forme d'ateliers et de prestations ; peintures toutes techniques, aquarelle, gouache, huile, acrylique... Ouverture des cours en septembre.
- Monsieur le Préfet nous informe de la mise en œuvre du plan anti-dissémination des virus du chikungunya, de la dengue et du Zika. Ce plan d'actions détaille l'ensemble des mesures permettant de détecter et suivre l'évolution du moustique, mais aussi de mettre en œuvre de manière rapide et coordonnée des mesures de protection des personnes. Monsieur le Maire rappelle que le département de la Dordogne est classé dans la liste des départements où le moustique constitue une menace sérieuse pour la santé des populations.
- Monsieur le Maire informe le conseil que 2 mesures d'expulsion sont entrain de se réaliser.
- Monsieur le Maire rappelle à ses délégués qu'une réunion du SDE24 se tiendra le 28 mai relative à l'évolution de l'éclairage public.
- Les travaux de peinture de la salle des sports par un groupe de jeunes dans le cadre du projet citoyen ont fait l'objet d'une belle communication dans les journaux.
- Une belle action conjuguée des agents techniques et des pompiers qui ont fait brûlé une partie des déchets verts en toute sécurité sur l'avenue de la Garenne.
- La mairie a procédé à une mise en demeure de péril pour le bâtiment menaçant ruines de Madame Fournier à Labadias. Un expert, mandaté par le tribunal administratif de Bordeaux, est venu constater ce jour-même l'état du bâtiment en partie écroulé dont un pan menace sérieusement de tomber sur le chemin rural que l'on partage avec la commune de Mainzac (chemin rural régulièrement emprunté par les voisins). Le rapport de l'expert conclut qu'en effet, la commune doit prendre un arrêté de péril imminent et obliger ainsi la propriétaire a effectué des travaux de mise en sécurité. Cette dernière, présente lors de la venue de l'expert, s'est engagée à démolir le pan de mur qui menace et nettoyer les abords avant le 1^{er} juin 2019.
- Madame Preschez et Monsieur Dumont ont obtenu que le ru retrouve son cours initial. La somme de 10 000 € pour ces travaux sera entièrement prise en charge par les riverains concernés. Il reste cependant à affiner le dossier technique.
- Inauguration des travaux du collège de Piégut le 23 mai.
- Monsieur le Maire convie tous les membres du conseil au vernissage du Salon des Arts qui se tiendra le lundi 03 juin 2019 à 18h à la Salle de la Culture.
- La mairie a été contacté par les organisateurs du circuit « Alter Tour », un tour itinérant à vélo pour la transition écologique qui se déroule du 13 juillet au 25 août, d'Angers à Pau. La commune de Javerlhac se situe sur leur parcours et ils cherchent un lieu pour établir leur campement d'une cinquantaine de tentes début août. Après concertation avec le président du club de foot, ils pourront s'installer sur le terrain de foot.
- Les services de La Poste nous avertit que le bureau de Poste de Javerlhac sera fermé les après-midis du 06 au 23 août 2019 pour une mesure estivale des adaptations des horaires. Monsieur le Maire est partisan de prendre une motion, on doit s'insurger et faire savoir qu'on n'est pas d'accord avec cette mesure. Le conseil approuve.
- Jean-Pierre Cubertafon, député de la 3^e circonscription de la Dordogne, remercie chaleureusement les élus pour l'accueil qui lui ont réservé lors de sa journée passée à Javerlhac.

Tour de Table :

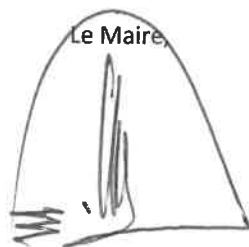
- Marie-Claude Preschez fait part de son inquiétude quant au manque d'isolation phonique de la porte du cabinet du docteur, elle demande si des travaux sont prévus pour atténuer les sons et isoler aussi le secrétariat. Monsieur le Maire répond que cette question a déjà été soulevée par les membres du conseil et qu'on l'a faite remonter à l'architecte. Celui-ci nous a répondu que les portes sont aux normes et adaptées à la profession exercée. Il n'est aussi pas envisageable d'engager d'autres travaux dans ce local tout neuf.
- Chantal Dupoux a été sollicité par Frédéric Bassoulet pour savoir à quel moment l'espace d'eau (douche et wc) dans l'atelier des cantonniers sera terminé ? Daniel Allain répond que ces travaux doivent être finis à la fin du mois.
- Michel Monmoulinet demande si le site de propreté sur la Route de Mareuil sera ouvert régulièrement ? Daniel Allain répond qu'il assurera la permanence le samedi des semaines paires pendant l'été.
- Marie-Noëlle Bourbon indique qu'elle a assuré le remplacement de Catherine à l'école lors du voyage scolaire de la classe des GS/CP. Durant cette semaine, elle a remarqué que le panneau adossé au mur du préau côté cantine a été refait en partie seulement, elle se demande pourquoi ?
- Isabelle Villars est très satisfaite des travaux de réparation du pont de Javerlhac. Monsieur Porte indique qu'en effet ces travaux sont plus heureux que la plaque qui était là depuis bien trop longtemps, ça aurait du être fait plus tôt !
- Nathalie Bassoulet demande ce qu'il en est des travaux au village de Labadias, les tranchées qui ont été faites vont-elles être regoudronnées correctement ? Daniel Allain indique que les travaux de renforcement d'électricité ne sont pas encore terminés et que ce sera fait. Nathalie demande à ce qu'on fasse de même à La Chapelle Saint Robert au niveau du surpresseur.
- Isabelle Liger s'inquiète de la tonte des bords de route vers Tassat. Daniel Allain lui rappelle que la commune a opté pour le fauchage raisonné et que c'est prévu dans le mois de Juin.
- Michel Rat remarque que très régulièrement (peut être même trop) de gros camions empruntent toujours le pont malgré l'interdiction.

Le prochain conseil municipal se tiendra vendredi 17 Juin 2019 à 20^h30.

Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 45 minutes.

Fait le 21 mai 2019

Le Maire,



La Secrétaire,

